

Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

SE FORMER, ANTICIPER, CONNECTER

Rapport d'activité 2018

Limousin

Édito



Le projet stratégique 2016-2019 de l'ANFH Limousin a poursuivi son déploiement opérationnel en 2018 autour de quatre axes :

- › la promotion de la qualification et la sécurisation des parcours ;
- › le développement des compétences et l'accompagnement des parcours métiers ;
- › l'aide à l'accès à des compétences transversales communes ;
- › l'accompagnement des établissements sur les problématiques ressources humaines et formation.

Dans ce cadre, de nombreux dispositifs, actions et financements ont pu être mobilisés par les adhérents : GPMC, VAE, Etudes promotionnelles, parcours métiers, DPC, GHT, QVT, qualité de la prestation hôtelière, sécurisation des parcours d'évolution professionnelle... Le dernier en date sera déployé courant 2019 : «AS-IDE : boostez votre parcours!».

Cette année aura également été celle de la transition entre l'organisation historique de l'ANFH et celle définie par les instances nationales dans le cadre de la réforme territoriale. L'ANFH Limousin fait donc partie, depuis le 1^{er} janvier 2019, de l'ANFH Nouvelle Aquitaine. Pour autant, les adhérents continueront leurs relations avec la délégation territoriale Limousin tout en bénéficiant de la mutualisation à l'échelle de la nouvelle région.

Au terme de cette année, nous passons le relais et sommes assurés que tous continueront à œuvrer en faveur de la formation, des établissements et des agents de la Fonction publique hospitalière.

Dany GORON, Président régional 2018 CGT
Françoise DUPÉCHER, Vice-présidente régionale 2018 FHF

Sommaire

Fonds et formation	4
Parcours et compétences	6
Réseaux et proximité	12
Chiffres clés 2018	16

Une expertise pour gérer et financer Établissements et collecte

73 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics en région Limousin emploient, en 2018, 19 654 agents de la Fonction publique hospitalière (+ 339 contrats aidés). Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 20 établissements confient leur contribution à l'ANFH Limousin. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

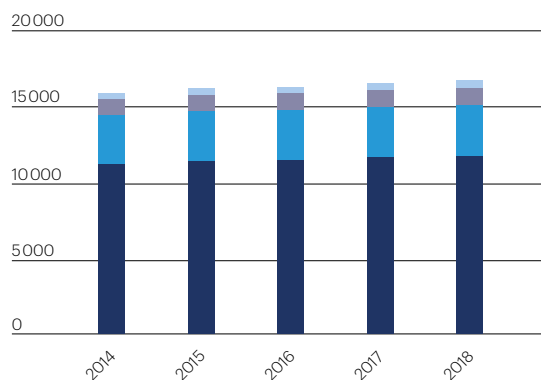
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

- > mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents;
- > noue des partenariats et recherche des financements complémentaires;
- > contribue à l'optimisation des budgets formation;
- > prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH collecte et gère 5 fonds

- > le 2,1% - Plan de formation;
- > le 0,6% - FMEP dédié aux études promotionnelles;
- > le 0,2% - CFP/BC/VAE;
- > le 4,8% - ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis);
- > le 0,5% - 0,75% - DPC médical.

Évolution de la collecte par fonds depuis 2014 (en K€)



■ PLAN ■ FMEP ■ CFP ■ DPCM

ESAT: 2014: 26 K€; 2015: 26 K€; 2016: 25 K€; 2017: 24 K€; 2018: 24 K€

En 2018, le total des cotisations* s'élève à 16 379 K€ contre 16 219 K€ en 2017, soit une augmentation de 1%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (1,4%).

*Hors cotisations sur exercices antérieurs, sauf Esat.

73

établissements cotisants au 0,6% - Études promotionnelles et 0,2% - CFP/VAE/BC

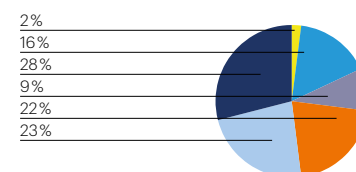
100%

établissements adhérents au 2,1% - Plan de formation

100%

d'agents de la FPH employés par les établissements adhérents

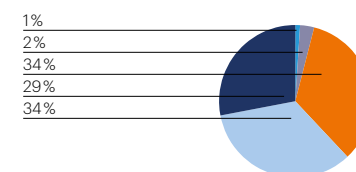
Répartition de la collecte 2,1% - Plan de formation par taille d'établissement



■ Moins de 50 agents
■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 11501 K€ de cotisations au titre du 2,1% - Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 51% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

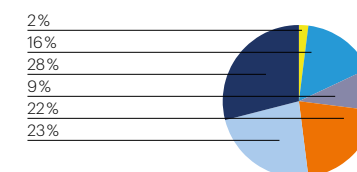
Répartition de la collecte 0,5% ou 0,75% - DPC médical par taille d'établissement



■ De 150 à 299 agents
■ De 300 à 999 agents

En 2018, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 471 K€ et concernent principalement les établissements de 1000 à 4999 agents.

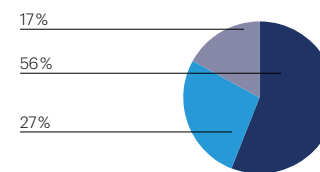
Répartition de la collecte 0,6% - Études promotionnelles et 0,2% - CFP/VAE/BC par taille d'établissement



■ De 1000 à 4999 agents
■ Plus de 5000 agents

Les cotisations versées au titre des agréments FMEP et CFP s'élèvent respectivement à 3287 K€ et 1096 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 73% du total de ces cotisations.

Répartition des établissements adhérents plan par secteur



■ Médico-social: Personnes âgées
■ Sanitaire

La délégation compte 73 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

56%
Des établissements appartiennent au secteur Médico-social: Personnes âgées

■ Social/Médico-social: Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 27% des établissements adhérents et 79% des effectifs couverts.

16 379 K€

collectés par l'ANFH Limousin

11 501 K€

2,1% - Plan de formation

3 287 K€

0,6% - Études promotionnelles

1 096 K€

0,2% - CFP/VAE/BC

24 K€

4,8% ESAT

471 K€

0,5% ou 0,75% - DPC médical

Accompagner et construire

2,1% – Plan de formation

Le nombre de départs en formation est en augmentation de 2,5% par rapport à 2017.

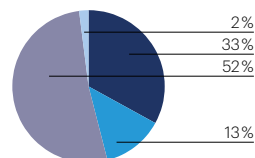
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière :

- > assure une veille juridique et sectorielle ;
- > met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- > soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- > propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

Répartition des stagiaires par catégorie d'emploi

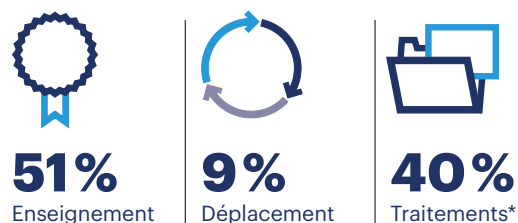
52% des stagiaires appartiennent à la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2018, 52% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du Plan de formation des établissements adhérents sont des agents de catégorie C, contre 50% en 2017.

Répartition des charges par nature de dépenses



* Hors Études promotionnelles, les charges consacrées aux frais de traitement représentent 29%

Répartition des départs, heures, charges et ARF* par type

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (K€)	% CHARGES	ARF++ (K€)*
TYPE 1	235	8193	187	1,7%	29
TYPE 2A	7558	98728	2751	24,4%	155
TYPE 2B	7017	92695	3020	26,8%	222
TYPE 2C	4829	65718	2006	17,8%	119
TYPE 3	196	11116	239	2,1%	89
TYPE 4	339	260580	2976	26,4%	3376
TYPE 5	2	813	22	0,2%	0
TYPE 8	63	2079	56	0,5%	20
TOTAL	20 239	539 922	11255	100%	4011

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2b et de type 4, qui représentent respectivement 27% et 26% du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008) :

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles

connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF : Accords pour réalisation de la formation.

20 239

départs en formation en 2018

57%

des agents de la région Limousin ont accédé à la formation en 2018

Accompagner et construire Études promotionnelles

Les Études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

Les Études promotionnelles en Limousin

Compte tenu du volume des besoins, l'ANFH Limousin consacre l'essentiel de ses crédits mutualisés au financement des Études promotionnelles et a pu bénéficier en 2018, pour ses adhérents, d'une enveloppe complémentaire conséquente issue des fonds mutualisés nationaux.

Pour l'attribution des fonds (réunis sous la forme d'un guichet unique), l'ANFH Limousin examine les demandes en fonction de plusieurs critères : prise en compte des priorités définies par l'établissement demandeur, prise en compte d'une liste prioritaire de diplômes établie par la région découlant des enseignements de la cartographie régionale des métiers de la Fonction publique hospitalière, de la taille des établissements, des montants alloués les trois années précédentes.

Pour une meilleure lisibilité des prises en charge, des plafonds d'attribution sont établis. En 2018, ils ont été uniformisés à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine pour les formations d'aide-soignant (29 000 €), d'infirmier (95 000 €) et de cadre de santé (47 000 €).

Afin d'optimiser et simplifier le traitement des dossiers, des forfaits mensuels de prise en charge sont appliqués pour les frais de traitements des trois grades les plus fréquemment rencontrés (ASHQ : 2 300 €, AS : 2 400 €, IDE : 3 200 €). Ces plafonds verront une évolution courant 2019 pour une harmonisation nationale.

Le partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) a permis de cofinancer 1 formation de masseur-kinésithérapeute, 1 formation d'infirmier et 10 formations d'aides-soignants.

Dix premiers diplômes préparés dans le cadre des Études promotionnelles

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2018	NOMBRE EP 2017	TAUX D'ÉVOLUTION 2018/2017
DE INFIRMIER	151	150	0,7%
DEAS	76	83	-8,4%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	33	36	-8,3%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	21	24	-12,5%
DE MASSEUR KINÉ	14	17	-17,6%
CAFERUIS	11	9	22,2%
DEAES	11	10	10,0%
DE IBODE	10	13	-23,1%
BPJEPS	7	7	0,0%
DEES	6	8	-25,0%
AUTRES	53	43	23,3%
TOTAL	393	400	-1,8%

En 2018, la délégation compte 393 Études promotionnelles en cours de financement contre 400 en 2017. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (38% de l'ensemble des Études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (21%).

Le nombre de dossiers en cours de financement pour le diplôme d'État d'infirmier est quasi-stable par rapport à 2017.

Répartition des Études promotionnelles par fonds (en cours et accordées en 2018)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES*
SUR LE 2,1%; 0,6%	384	158
SUR LE 0,2%	9	4
TOTAL	393	162

Sur 393 Études promotionnelles en cours de financement, 162 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% - Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

* Démarrant en 2018

393

Études promotionnelles
en cours dont

162

Dossiers accordés en 2018

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,2% – CFP/VAE/BC

Départs en formation dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

65,3%

de dossiers acceptés (hors BC)

58

CFP* (dossiers classiques)

28

VAE*

9

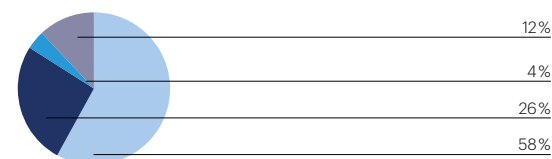
Études promotionnelles*

130

Bilans de compétences*

*Nombre de dossiers en cours

Répartition des dossiers en cours en 2018 par dispositif



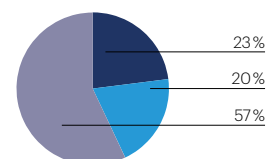
■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 58 dossiers en cours de réalisation en 2018, le CFP classique représente 26% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

Répartition des dossiers en cours en 2018 par catégorie d'emploi

57%

des dossiers concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (57%), suivis des agents de catégorie A (23%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,5% ou 0,75% DPC médical

DPC médical Activités des professionnels médicaux

Le DPC est un dispositif de formation réglementé par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours.

Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS.

+900

dossiers financés au titre de l'agrément DPC médical, dont :

88%

concernant les médecins

11%

concernant les pharmaciens

1%

concernant les autres catégories

Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Limousin

Projet stratégique régional 2016-2020

Le projet stratégique régional de l'ANFH Limousin s'articule autour de 4 axes:

Axe 1

> favoriser la qualification et sécuriser les parcours;

Axe 2

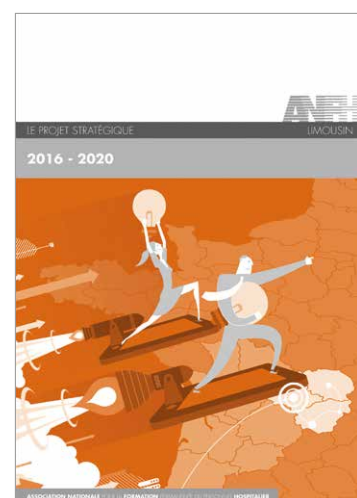
> développer les compétences professionnelles et accompagner les parcours métiers;

Axe 3

> permettre l'accès à des compétences transversales communes;

Axe 4

> accompagner les établissements sur les problématiques ressources humaines et formation.



Réseaux, groupes de travail, commissions

> commission d'analyse des offres de formation:

4 réunions, 29 participants;

> commission « Études promotionnelles »: **1 réunion, 6 participants;**

> groupe de travail « Cycle de perfectionnement administratif »: **4 réunions,**

18 participants;

> groupe de travail « Cycle d'actualisation des connaissances AS et IDE »:

4 réunions, 12 participants;

> comité de pilotage « Qualité de vie au travail »:

3 réunions, 25 participants;

> comité de pilotage « GPMC »: **1 réunion, 12 participants;**

> Ateliers thématiques destinés aux responsables formation:

- Présentation du nouveau dispositif Nouvelle Aquitaine: « Construire et Réussir son Évolution Professionnelle »:

1 réunion, 35 participants

- Accueil des nouveaux responsables et chargés de formation: **3 réunions, 20 participants;**

- Ateliers « Actualités pour le RFC: CPF, CEP, Datadock... »:

1 réunion, 50 participants.

Actions de formation coordonnées régionales

38 actions

66 groupes

557 stagiaires

> actualisation des connaissances réglementaires des personnels administratifs: élections professionnelles, gestion des arrêts maladie, légalité des actes administratifs;

> parcours métiers de la qualité de la prestation hôtelière: tronc commun, fondamentaux de l'hygiène et de l'entretien des locaux, service des repas, RABC;

> fondamentaux de la gériatrie;

> entretien annuel d'évaluation et de formation;

> autisme et troubles apparentés;
> qualité du dialogue social;
> prise en charge des troubles psychiatriques en EHPAD...

La synthèse des évaluations de ces actions a été communiquée aux établissements et est disponible sur demande.

Journées régionales thématiques

3 journées ont réuni 220 participants.

> journée « Qualité de vie au travail: de l'intention à l'action » –

1 réunion, 90 participants;

> journée des référents QVT: **1 réunion, 90 participants;**

> journée de retour d'expérience GPMC:

2 réunions, 40 participants.



Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Limousin

Projets et partenaires régionaux

ARS

- > cofinancement de diplômes de la filière rééducation et de la filière soignante;
- > cofinancement du plan régional sur l'autisme en commun avec Unifaf.

PRISME/cité des métiers

- > participation au réseau local des professionnels de la formation
- > mise à disposition de statistiques pour alimenter l'observatoire régional.

DAVA + POLARIS + DRJSCS

- > charte d'accompagnement à la VAE.

UIRESMS – Unité Interrégionale des Etablissements sociaux et Médico-Sociaux

- > partenariat pour adapter l'offre de formation inter-établissements du champ enfance/famille/handicap:

8 établissements, 4 thèmes,

25 professionnels formés,
336 heures de formation
(pour des formations achetées spécifiquement dans le cadre de ce partenariat).

UNIFAF

- > poursuite du partenariat;
- > formations communes: maîtresse de maison, surveillant de nuit, plan régional autisme en lien avec l'ARS.

Université de Limoges

- > Poursuite de travaux pour la co-construction d'une journée régionale « Former et apprendre à l'heure du numérique » annulée faute de suffisamment d'inscriptions

Travaux menés sur les projets suivants

- > dispositif « Construire et réussir son évolution professionnelle »;
- > cycle de perfectionnement des métiers administratifs;
- > AS-IDE: boostez votre parcours!



La réforme territoriale

À quatre reprises en 2018, dans le cadre d'un Bureau Unique constitué de 12 personnes, les instances régionales de l'ANFH Limousin ont rencontré leurs homologues d'Aquitaine et de Poitou-Charentes afin de poursuivre les travaux engagés visant à converger vers une politique régionale commune au profit des 293 établissements de la Nouvelle Aquitaine. Ces travaux préfigureront l'organisation validée par l'Assemblée Générale 2018, créant au 1^{er} janvier 2019 une délégation régionale Nouvelle Aquitaine, constituée de trois délégations territoriales: Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Des outils au service des professionnels

ANFH.fr/Limousin

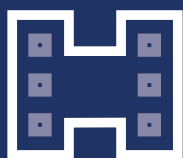
Le site internet de l'ANFH Limousin permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation. Il est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents comme par exemple le guide GPMC ou les guides en ligne sur le DPC et sur les métiers de la FPH...

Une **Newsletter** est publiée au rythme d'une à trois fois par mois. Elle a notamment pour vocation de simplifier les circuits de communication avec les adhérents, notamment pour les informations mais aussi et surtout les appels à dossiers, les propositions de formation, les évolutions réglementaires... Vous êtes de plus en plus nombreux à surveiller la parution de cet outil! Merci de votre assiduité et de votre réactivité concernant les sujets publiés.

Si vous n'êtes pas encore abonnés, rejoignez-nous sur www.anfh.fr votre compte / vos abonnements.

Chiffres clés 2018

Limousin



73

Établissements adhérents à l'ANFH Limousin



57%

Taux d'accès à la formation

ADHÉRENTS

100% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1% – Plan de formation soit 100 % des agents de la FPH de la région

20 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

20 239 Départs en formation au titre du plan de formation

58 Dossiers CFP en cours (dossiers classiques) *

28 Dossiers VAE en cours *

130 Bilans de compétences en cours*

393 Études promotionnelles en cours**

900 Dossiers au titre de l'agrément DPC médical

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

DONNÉES FINANCIÈRES

16 379 K€
collectés en 2018

RÉPARTITION

11 501 K€ 2,1%
plan de formation

3 287 K€ 0,6%
FMEP

1 096 K€ 0,2%
CFP/VAE/BC

24 K€ ESAT

471 K€ 0,5% ou 0,75%
DPC médical

